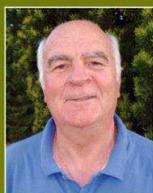


La lettre d'INFOS ^{N° 14}



Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin (déclaré le 16 octobre 1981)



Dominique PERRAULT
Président du Syndicat
des Propriétaires Fonciers
du Marais Poitevin

Le mot du Président

Si nous étions pessimistes, nous ne parlerions que de changement climatique, d'élévation du niveau des eaux, de perte de la biodiversité, de disparition du frêne têtard...

Mais le maraîchin est doté d'un caractère combatif et c'est dans la difficulté qu'il se réalise le mieux ! Grâce à nos efforts conjugués, les frênes sont en train d'être remplacés par des futurs têtards résistants à la maladie, le ragondin est combattu avec succès, les transactions des parcelles de marais se réalisent avec la bourse aux marais ou l'opération foncière de St-Hilaire/Arçais, les cours du peuplier sont en hausse... Tout nous encourage à poursuivre nos actions en cours et à venir, comme notre projet de contrat d'assurance responsabilité civile « terrains » qui se mettra en place au 1er janvier prochain.

Je vous invite donc une nouvelle fois à parler de votre syndicat autour de vous. Faites connaître notre site : <https://marais-poitevin.jimdo.com>

Tous ensemble, nous serons encore plus forts !

L'opération d'aménagement foncier de Saint-Hilaire-la-Palud et d'Arçais avance !

Afin de permettre la valorisation foncière des zones de marais sauvages des communes de Saint Hilaire la Palud et Arçais, le Département des Deux-Sèvres a engagé une procédure dite d'échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux sur périmètre défini. Cette démarche doit permettre à tout propriétaire de bien foncier non bâti d'améliorer la structure de sa propriété et de reconstituer des îlots d'exploitation agricole fonctionnels afin de faciliter le pâturage, le maraîchage et la culture du peuplier.

Pour recueillir les souhaits d'échanges et de ventes de biens fonciers, une consultation des propriétaires a couru du 14 mai au 15 juin 2019 en mairie de Saint Hilaire la Palud. Un géomètre expert agréé s'est tenu à la disposition des propriétaires pour recueillir les souhaits de chacun.

Cette consultation a été l'occasion d'une mobilisation des propriétaires autour des échanges à envisager. Le Syndicat des propriétaires, initiateur du projet, encourage chacun à s'investir dans la démarche dans le but de redynamiser ce secteur de marais.

La bourse aux marais

Vous êtes nombreux à nous faire savoir que vous voulez acheter ou vendre un marais. Alors qu'il y a à la fois de la demande et de l'offre, il semble qu'il manquait un chaînon qui pouvait mettre en relation vendeur et acheteur. L'idée de la Bourse aux Marais était née. D'autant que depuis le 1^{er} mai 2016, les frais de notaire ont baissé. Ainsi, quand il fallait déboursier 800 euros de frais pour un marais de 20 ares, il ne vous en coûtera maintenant « que » 200 à 300 euros.

Vous voulez vendre ? Vous voulez acheter ? Contactez-nous !

Anthony Boiron, animateur de l'opération au Syndicat, se fera un plaisir de vous renseigner (06.25.89.39.65).

Vous pouvez également consulter la liste des biens disponibles sur le site : bourseauxmarais@gmail.com!



Peupliers ! Ça bouge...

Le Parc naturel régional a mis à jour ses données sur la ressource de peupliers dans le Marais poitevin à partir des photos aériennes 2017. Résultat : les chiffres confirment la tendance observée. De 1997 à 2017, la ressource a diminué de 30% !

Et il semble bien que l'exploitation s'accélère... La demande est bien supérieure à l'offre. Alors que guère plus de 4 000 peupliers étaient plantés chaque année cette dernière décennie, c'est sans doute 4 à 5 fois plus d'arbres qui sont abattus actuellement. A ce rythme, le Marais manquera de peupliers rapidement.

Signe que la ressource se raréfie, il semble que le prix d'achat augmente de manière significative depuis quelques mois. On entend parler de 50 euros le m3.

La Région Nouvelle Aquitaine continue de nous encourager à planter ! Son aide financière ainsi que celle de nos partenaires locaux nous permettent de vous faire bénéficier de 5,50 € par peuplier planté !!

Vous êtes intéressés ? Transmettez-nous rapidement vos demandes :

Michel Martin au : 06.08.15.44.85
ou par mail : martinduroc@orange.fr

Pourquoi j'ai choisi Joubert -Valter- Peupliers ?

Michel, depuis combien de temps êtes-vous populiculteur ?

J'ai planté mes premiers peupliers en 1982. A cette époque, on ne se posait pas de question sur l'évolution du cours du bois : dès qu'on avait un marais, grand ou petit, on plantait.



Une fois planté, ça pousse tout seul, non ?

Pas vraiment ! Une visite régulière de la plantation pour vérifier l'état sanitaire, entretenir au pied, s'assurer qu'il n'y a pas de dégâts (chevreuils, ragondins, bovins,...), desserrer les corsets au fur et à mesure de la croissance des arbres, assurer la taille de formation, l'élagage. Et comme je faisais tout moi-même ...

Donc pour être bon populiculteur, il faut habiter sur place, être en forme physique et avoir du temps ?

Pour moi, la première condition, c'est d'aimer le marais et aimer les arbres. Mais en effet, ce n'est pas suffisant : une fois que mes bois ont été exploités, s'est posée la question de replanter. Mes enfants n'envisagent pas de reprendre l'activité, même s'ils sont profondément attachés au Marais. De mon côté, est-ce que je pourrai effectuer toutes les interventions (taille, élagage,...) passé quatre-vingts ans ? Et pourtant, pas question de lâcher le marais !

Quelle solution avez-vous trouvée ?

Lors d'une récente AG du Syndicat, nous avons assisté à une présentation du dispositif « Joubert-Valter-Peupliers » : vous mettez votre terrain à la disposition de l'organisme, qui prend à sa charge la remise en état si besoin, qui assure la plantation, le suivi, l'entretien, et ceci jusqu'à ce que les arbres soient exploités. La rémunération proposée au propriétaire peut se faire sous deux formes : soit un loyer annuel calculé sur la base de 0.50 euro par peuplier présent sur la parcelle, soit une prime attribuée au moment de l'abattage des arbres, représentant 20% du montant total de la valeur du lot.

Avez-vous été convaincu ?

Après mûre réflexion, j'ai vu que ça correspondait exactement à ma situation... et j'ai signé !

Où en est-on aujourd'hui ?

Le terrain a été préparé courant 2018, et les arbres ont été plantés dans la foulée. Et en décembre, j'ai reçu mon premier loyer (j'ai opté pour le loyer annuel).

Alors quel bilan peut-on en tirer ?

Pour moi, c'est la solution idéale : je reste propriétaire, je n'ai plus besoin de m'occuper des travaux, il me reste le plaisir de m'y promener quand l'envie m'en prend... ainsi que la satisfaction de contribuer, à mon niveau, à la conservation du paysage maraîchin. Et je pense à nos adhérents qui avancent en âge, ou bien ceux qui ont légué leurs biens à des enfants partis loin. C'est pour eux un moyen de continuer à gérer leur patrimoine en bon père de famille.

La société Joubert Valter Peupliers est issue d'un rapprochement entre la Banque des Territoires, les Ets Guy Joubert (fabricant de panneaux bois) et la Société Forestière. Elle assure le financement du boisement ou du reboisement de terrains appartenant à des propriétaires privés ou à des collectivités, ainsi que les frais d'entretien jusqu'à l'exploitation des bois. Pour tous renseignements : Maëlis BONS – Chargée d'études, Tél. 01 40 39 81 57, Port. 06 27 86 07 07, Mail : valter.peupliers@forestiere-cdc.fr